



**Déclaration de Son Excellence M. Mohammed LOULICHKI,  
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc,  
à la 35<sup>e</sup> réunion du Comité permanent du HCR,  
au titre du point 6 i) a) relatif aux activités régionales et  
programmes globaux : CASWANAME.  
-8 mars 2006-**

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, présenter les félicitations de ma Délégation à Mme Erika Feller et Mme Judy Cheng-Hopkins pour leurs nominations respectives aux postes de Hauts Commissaires assistants et leur souhaiter pleine réussite dans leur mission, combien importante et périlleuse, au service de la cause humanitaire.

Par ailleurs, je voudrais remercier M. Ekber Menemencioglu pour l'excellent exposé qu'il nous a présenté sur les activités de son Bureau dans la région de la CASWANAME. Concernant le rapport qui nous est soumis sur les activités du HCR dans notre région et plus particulièrement la question des mesures de confiance, permettez moi, Monsieur le président, de vous faire part de quelques remarques et d'apporter quelques clarifications.

1. Je voudrais saisir l'occasion, pour rappeler la coopération constante et sereine du Maroc avec le HCR, depuis le lancement des visites familiales, en mars 2004, compte tenu de leur aspect éminemment humanitaire et malgré les difficultés et les provocations de l'autre partie. Tous ceux qui ont été associés à la préparation de ces visites ont pu mesurer leur impact en termes de bonheur, malheureusement, éphémère de retrouver leurs familles mais aussi d'angoisse de s'en séparer pour retourner à la vie précaire des camps. Cette aspiration au retour est illustrée par le nombre des enregistrés parmi les populations des camps pour bénéficier de ces visites familiales et qui avoisine les deux tiers, par le nombre de personnes qui ont décidé de ne plus retourner dans les camps et de rester parmi leurs familles et dans nos provinces du Sud et par les milliers de personnes qui retournent au Maroc, en transitant par d'autres pays, parfois au risque de leur vie ou de celle de leurs proches qu'ils laissent derrière eux dans les camps de Tindouf.

2. J'aimerais donner quelques clarifications et précisions sur cette opération des mesures de confiance pour souligner que le service téléphonique n'est pas opérationnel dans tous les camps de Tindouf, puisque le camp de Dakhla ne bénéficie toujours pas de cette opération ; que l'expression « appels passés entre les deux communautés » est trompeuse car elle semble suggérer que les appels se font de part et d'autres alors qu'ils sont à sens unique vers les provinces du Sud, car dans les provinces du Sud chacun est libre de se procurer des téléphones portables ou fixes pour contacter ses proches à sa guise et à tout moment ; que le « camp du 27 février » qui abrite les familles des responsables du « polisarario » se taille la part du lion dans le volume des appels téléphoniques par rapport aux autres camps réunis, pourtant réputés être plus peuplés.
3. Je voudrais préciser que le Maroc continue et continuera à coopérer avec le HCR dans cette opération des CBMs. Il continuera à insister pour que leur mise en œuvre puisse bénéficier des conditions optimales pour leur réussite et qu'elle demeure à l'abri de toute politisation ou manipulation.
4. Je ne pourrais, enfin, conclure sans réitérer la demande de mon pays pour que ces populations des camps de Tindouf puissent bénéficier de leur enregistrement à l'instar des autres situations similaires. Le Maroc et avec lui le reste de la Communauté internationale ne comprennent pas pourquoi l'Algérie continue à résister et à s'opposer à une formalité élémentaire, celle d'identifier et de recenser des populations des camps qui se trouvent sur son territoire. C'est là une exigence dictée par les impératifs de leur protection et de leur assistance et par la nécessité de se placer, désormais, dans la perspective de leur rapatriement.

Merci Monsieur le Président.